

DELIBERATIONS

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 06 décembre 2018
Délibération n° : 2018_72
Date de convocation : 30 novembre 2018

Objet : **Dépôt d'une demande de financement
Projet de la terre à mon assiette**

Par la suite d'une convocation en date du 30 novembre 2018, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la maison du Parc, le 06 décembre 2018 à 17h30 sous la présidence de Monsieur Christian GROSSAN, Président du Parc naturel du Queyras, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Président : Christian GROSSAN

Secrétaire de séance : Philippe CHABRAND

Région : Chantal EYMEOD, Conseillère Régionale titulaire, excusée ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, titulaire, excusée

Département : Valérie GARCIN-EYMEOD, Conseillère départementale, titulaire, excusée ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental titulaire, excusé

Communauté de communes Guillestrois-Queyras : Christian LAURENS, Conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix) ; François QUEREL, Conseiller communautaire, titulaire, excusé

Communes :

- **Abriès** - Jacques BONNARDEL, Maire, présent (1 voix); Robert BOURCIER, Conseiller municipal, excusé, pouvoir à Jacques BONNARDEL (1 voix)
- **Aiguilles** - Serge LAURENS, Maire, présent (1 voix) ; Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Arvioux** - Philippe CHABRAND, Maire, présent (1 voix) ; Alain BLANC, délégué pour la commune, présent (1 voix)
- **Ceillac** - Christian GROSSAN, Maire, présent (1 voix) ; Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Adjointe au Maire, excusée, pouvoir à Christian GROSSAN (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** - Jean-Louis PONCET, Maire, présent (1 voix) ; Marylène DEBRUNE, Conseillère municipale, excusée
- **Eyglis** - Jacques GIRAUD, Premier adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Guillestre** - Bernard LETERRIER, Maire, présent (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** - Francis MARTIN, Maire, excusé, pouvoir à Jean-Paul HOFFMANN (1 voix); Jean-Paul HOFFMAN, Premier Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Ristolas** - Marie-José NOUHAUD, déléguée pour la commune, présente (1 voix) ; Séverine BUES, déléguée pour la commune, excusée, pouvoir à Marie-Josée NOUHAUD (1 voix)
- **Saint-Véran** - Danièle GUIGNARD, Maire, excusée ; Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, présent (1 voix)

- Vu** :
- Le Code général des collectivités territoriales
 - La Charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur par le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 et prorogée par le décret n°2018_212 du 28 mars 2018 jusqu'au 18 avril 2024 ;
 - L'article 8 de la charte du Parc naturel régional du Queyras sur le foncier agricole, la dynamique agricole locale, l'agri environnement autant de thématiques s'inscrivant dans le cadre d'une démarche de projet alimentaire territorial ;

DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 07/12/2018

Reçu en préfecture le 07/12/2018

Affiché le

ID : 005-250500600-20181206-EDUCALIM-DE

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 06 décembre 2018
Délibération n° : 2018_72
Date de convocation : 30 novembre 2018

Objet : **Dépôt d'une demande de financement
Projet de la terre à mon assiette**

- La convention d'objectif qui prévoit comme thématique spécifique soutenue par la Région les systèmes alimentaires territoriaux ;
- La feuille de route pour un nouveau positionnement entre la Région Sud PACA et les PNR qui propose une évolution des fonctions d'ingénierie et de gestion en extraterritorialité et une priorité en matière d'agriculture : son développement avec les systèmes alimentaires locaux.
- Le décret n°2015-445 du 16 avril 2015 relatif à la mise en œuvre des programmes de développement rural pour la période 2014-2020 ;
- L'appel à proposition du programme LEADER : Type d'opération 19.2 fiche action n°7 « soutenir le consommateur local et les circuits courts ».

Considérant :

- La pertinence d'intégration d'un volet sur l'éducation à l'alimentation dans le cadre de la démarche de PAT ;
- La volonté politique de dynamiser et développer une agriculture et alimentation durable.

Le Comité syndical, réuni le 06 décembre 2018, après en avoir délibéré, et voté par :

Nombre de membres en exercice :	24	Nombre de suffrages exprimés : 17
Nombre de suffrages :	30	Votes Contre : 0 Pour : 17
Nombre de membres présents :	13	Abstentions : 0
Nombre de membres représentés :	4	

Décide :

D'approuver le Projet d'éducation à l'alimentation – de la terre à mon assiette

D'accepter que le Parc naturel régional du Queyras soit chef de file de ce projet ;

D'approuver le dépôt d'une demande de subvention pour ce projet d'un budget total de 79 595 euros ;

D'approuver le plan de financement ci-dessous :

(budget prévisionnel en cours de construction avec les partenaires)

DELIBERATIONS

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 06 décembre 2018
Délibération n° : 2018_72
Date de convocation : 30 novembre 2018

Objet : **Dépôt d'une demande de financement
 Projet de la terre à mon assiette**

Dépenses (en € TTC)		Recettes (en € TTC)	
Frais salariaux PNR chef de file 8 845 € CPIE Partenaire 17 800 € CODES Partenaire 20 750 € Association REC Partenaire 18 500 € €	79 595 €	Financement public (90%) <i>Dont FEADER (54%)</i> <i>Dont Conseil Régional PACA (36%)</i>	71 635,5 € 38 683.17 € 25 788.78 €
Frais de déplacement, restauration, hébergement 1 700 €		Autofinancement (10% - valorisation du poste du chargé de mission agriculture)	7 163,55 €
TOTAL	79 595 €	TOTAL	79 595 €

D'autoriser le Président et la Directrice à prendre les dispositions nécessaires pour permettre la mise en œuvre de l'opération et notamment à signer les documents nécessaires à leur mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
 Pour extrait conforme.

Le Président
Christian GROSSAN

